

Au service des entreprises et de l'emploi

Médiation du crédit aux entreprises



**Aucune entreprise
ne doit rester seule face à
ses difficultés de financement**



Un objectif : ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement

Un dispositif opérationnel dans chaque département

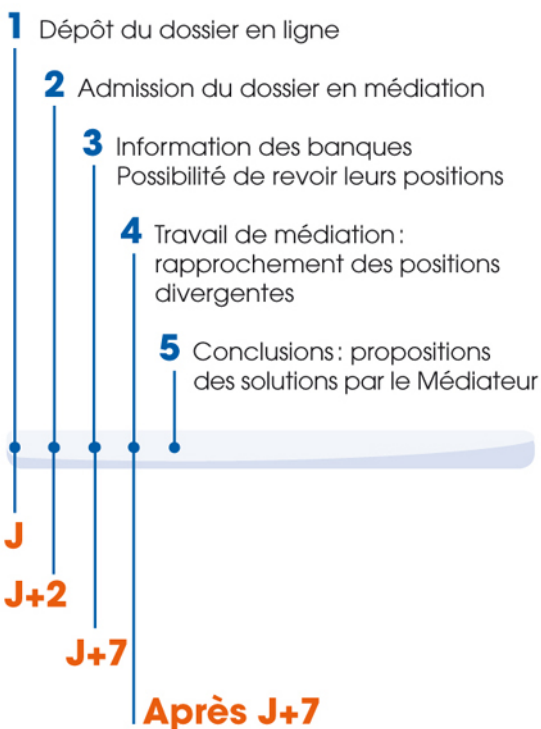
- Mis en place en 2008
- Confié à Jeanne-Marie Prost, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises
- Ouvert à toute entreprise quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité
- Piloté au plus près des entreprises sur le terrain par 96 directeurs départementaux de la Banque de France
- En relation avec les principaux acteurs publics et privés du financement de l'économie (banques, assureurs-crédit, fonds d'investissement...)
- En totale confidentialité, dans le respect du secret bancaire

Une méthode

- Examiner de près la situation de chaque entreprise
- Réunir ses partenaires financiers
- Rapprocher des positions divergentes
- Proposer des solutions pragmatiques, concertées et adaptées
- Informer les pouvoirs publics des difficultés que rencontrent les entreprises sur le terrain

Un service gratuit, rapide et confidentiel

Les cinq étapes de la Médiation



Accessible à toutes les entreprises

- 🎯 Toutes les entreprises de toute taille et de tout secteur peuvent faire appel à la Médiation (chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur, repreneur...)
- 🎯 Des lors qu'il s'agit d'un refus de financement lié à une activité professionnelle

Une solution de proximité adaptée aux besoins des TPE/PME

- 🎯 **Un appui adapté** aux besoins et à la taille de l'entreprise
- 🎯 **Un suivi technique par des experts de l'analyse et de la gestion financière**

Environ 95 % des dossiers en médiation concernent les entreprises de moins de 50 salariés (PME & TPE)

et

Environ 80 % d'entre elles sont des entreprises de moins de 10 salariés (TPE).

Des professionnels de terrain aux côtés des entreprises

Des équipes opérationnelles sur tout le territoire, autour du Médiateur national

- 🕒 **La Médiation nationale pilote** la mission, anime le réseau et vient en appui aux Médiateurs sur le terrain pour traiter les dossiers les plus sensibles
- 🕒 **96 Médiateurs départementaux**, qui sont les directeurs de la Banque de France, et leurs équipes traitent les dossiers des entreprises locales en toute confidentialité

Un réseau d'accompagnement: les tiers de confiance de la Médiation




- 🕒 **Une mobilisation bénévole** par les principaux réseaux socioprofessionnels et les organisations patronales et professionnelles (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et d'Artisanat, MEDEF, CGPME, UPA, Ordre des Experts-Comptables, Conseil National des Barreaux, Conseil National des Economies Régionales, EGEE, APCE et les réseaux d'accompagnement de création et de reprise d'entreprise).
- 🕒 **Un accompagnement gratuit et individuel** dans vos démarches vers la Médiation
- 🕒 **Accessible sur simple appel téléphonique: 0810 00 12 10**
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Saisissez la Médiation du crédit

Vous êtes prêt à saisir le Médiateur :

Rendez-vous sur le site :

www.mediateurducredit.fr

-  Vous avez réuni tous les éléments d'information concernant la situation financière de votre entreprise et vos besoins de financement.
-  Déposez et validez votre dossier de médiation en ligne.
-  Votre Médiateur départemental vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches par un tiers de confiance de la Médiation :

Appelez le numéro Azur :

0810 00 12 10

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Ou le numéro vert spécial :

Guadeloupe : 0800 111 971

Guyane : 0800 00 04 06

Martinique : 0800 008 112

Réunion : 0800 642 642